



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P191\_2022**

**Date : 18/05/2022**

**OBJET : Aménagement des espaces extérieurs du Moulin à vent du Cotentin – 4 lots**

### Exposé

Une consultation en procédure adaptée ouverte a été lancée le 24 mars 2022 pour conclure des marchés publics de services pour l'aménagement des espaces extérieurs du Moulin à vent du Cotentin.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- Lot 1 : Implantation d'un parcours ludique en osier vivant,
- Lot 2 : Aménagement paysager pour accueillir et valoriser le parcours,
- Lot 3 : Confection de jeux éducatifs extérieurs,
- Lot 4 : Création de supports de visite.

1 pli électronique a été déposé dans les délais impartis uniquement pour le lot n°1. Les lots 2, 3 et 4 sont infructueux.

Après examen de la candidature et analyse de l'offre qui répond entièrement aux attentes exprimées dans les documents de la consultation, il est proposé de signer le marché public avec la société Jardin au P'tit Soir pour un montant de 10 769,50 € HT. La présente offre est exonérée de taxes puisque le prestataire n'est pas assujetti à la TVA.

Il est à noter que la saisonnalité des prestations induit deux phases d'exécution des prestations dans le marché : une entre novembre 2022 et février 2023 et une entre novembre 2023 et février 2024.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2022\_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2123-1, R.2185-1 et R.2122-2,

### **Décide**

- **De signer** le marché public relatif à l'aménagement des espaces extérieurs du Moulin à vent du Cotentin – Lot n°1 Implantation d'un parcours ludique en osier vivant avec la société Jardin au P'tit Soir dont le siège social est situé au 244 rue du hameau Giot, Les Perques 50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN pour un montant de 10 769,50 € HT,
- **De dire** que le marché débutera à compter de sa notification et s'achèvera fin mars 2024,
- **De dire** que la dépense sera imputée au budget annexe 04, article 2315, LdC n°6185,
- **De préciser** que les lots 2, 3, 4 de la consultation feront l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**